





Strasbourg, le 22 mars 2021

CDL-PL-PV(2021)001syn Or. Angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

126ème SESSION PLENIERE

Strasbourg | Kudo (en ligne)

19-20 mars 2021

CARNET DE BORD

En raison de la pandémie de Covid-19, la 126ème session plénière s'est déroulée en ligne.

La Commission

- a observé une minute de silence en mémoire de feus MM. Alain Lancelot, ancien membre de la Commission de Venise au titre de la France, Franz Matscher, ancien membre au titre de l'Autriche et Silvano Longhin, ancien gardien de la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista :
- a tenu un échange de vues avec M. Hamazasp Danielyan, Député, rapporteur principal des projets d'amendements du Code électoral de la République d'**Arménie** et A autorisé les rapporteurs 0 préparer un avis urgent sur ce sujet avant la prochaine session plénière;
- a tenu un échange de vues avec M. Nikita Belenchenko, Représentant du Belarus auprès du Conseil de l'Europe, et a adopté l'avis sur la compatibilité avec les normes européennes de certaines dispositions du droit pénal utilisées pour poursuivre des manifestants pacifiques et les membres du "Conseil de coordination" du Bélarus, précédemment examiné par la sous-commission des droits fondamentaux lors de sa réunion en ligne du 18 mars 2021;
- a tenu un échange de vues avec M. Josip Grubeša, Ministre de la Justice de **Bosnie-Herzégovine**, et a adopté l'avis sur le projet de loi portant modification de la loi relative au Conseil supérieur des Juges et des Procureurs de Bosnie-Herzégovine;
- a tenu un échange de vues avec M. Shalva Papuashvili, premier vice-Président de la commission de l'Education, de la Science et de la Culture du Parlement de Géorgie, et a adopté :
 - l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements au Code électoral, à la loi sur les associations politiques de citoyens et aux règles de procédure du Parlement de Géorgie; et
 - l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'article 79¹ du Code électoral de la Géorgie (révocation de l'enregistrement d'un parti), tous deux précédemment approuvés par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion en ligne du 18 mars 2021;
- a tenu un échange de vues avec M. Nikoloz Samkharadze, Président de la commission des relations internationales du Parlement géorgien et Mme Ekaterine Imedadze, Commissaire de l'Agence des communications, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité du Conseil de l'Europe (DGI), sur les récentes modifications apportées à la loi sur les communications électroniques et à la loi sur la radiodiffusion de Géorgie;
- a tenu un échange de vues avec M. Kayrat Mami, Président du Conseil constitutionnel du Kazakhstan, et a adopté l'avis sur le document de réflexion en vue de l'amélioration du cadre juridique du Conseil constitutionnel du Kazakhstan;
- a tenu un échange de vues avec M. Tokon Mamytov, Ombudsman du **Kirghizstan**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de Constitution du Kirghizstan, précédemment examiné par la Sous-Commission des institutions démocratiques lors de sa réunion en ligne du 18 mars 2021;
- a tenu un échange de vues avec Mme Maia Banarescu, l'Avocat du Peuple pour les enfants de la **République de Moldova**, et a adopté l'avis sur le projet de loi modifiant certains actes normatifs sur l'Avocat du Peuple de la République de Moldova;

- a adopté le mémoire *amicus curiae* sur trois questions juridiques concernant le contrôle constitutionnel des procédures législatives au Parlement, demandé par la Cour constitutionnelle de la République de Moldova;
- a tenu un échange de vues avec M. Vladimir Leposavić, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Minorités du **Monténégro**, et a adopté l'avis sur les projets d'amendements à la loi sur le ministère public et le projet de loi sur le ministère public pour le crime organisé et la corruption du Monténégro;
- a tenu un échange de vues avec M. Andrey Klishas, Président de la commission du Conseil de la Fédération sur la législation constitutionnelle et le renforcement de l'État de la Fédération de Russie, et avec M. Pyotr Tolstoy, vice-Président de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, et a adopté l'avis intérimaire sur les amendements constitutionnels de la Fédération de Russie et la procédure pour leur adoption, précédemment examiné par la sous-commission des institutions démocratiques lors de sa réunion en ligne du 18 mars 2021;
- a tenu un échange de vues avec Mme Cristina Gallach, Secrétaire d'état aux Affaires étrangères d'Espagne, et a adopté l'avis sur la loi sur la sécurité des citoyens d'Espagne, précédemment examiné par la sous-commission des droits fondamentaux lors de sa réunion en ligne du 18 mars 2021;
- a tenu un échange de vues avec M. Andrii Kostin, Président de la commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada (Parlement) de l'**Ukraine** et avec Mme Viktoriia Podgorna, vice-Présidente de la commission de la politique juridique, Présidente de la sous-commission de la démocratie électronique, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur les partis politiques de l'Ukraine, précédemment approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion en ligne du 18 mars 2021;
- a tenu un échange de vues avec M. Andrii Kostin, Président de la commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada d'Ukraine et Mme Olha Sovhyria, vice-Présidente de la commission de la politique juridique, Présidente de la sous-commission de la réforme politique et du droit constitutionnel, et a adopté l'avis sur le projet de loi sur la procédure constitutionnelle (projet de loi n° 4533) et le projet de loi alternatif (projet de loi n° 4533 -1) sur la procédure d'examen des affaires et d'exécution des jugements de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine;
- a tenu un échange de vues avec M. Olivér Vàrhelyi, **Commissaire européen chargé de la politique de voisinage et de l'élargissement** ;
- a autorisé la préparation de deux avis urgents avant la prochaine session plénière sur :
 - le projet de loi relatif, entre autres, à la composition du Haut Conseil de la Justice de l'Ukraine et sur le projet de loi concernant les sanctions relatives aux déclarations de patrimoine en Ukraine, tous deux demandés par le Président de la Verkhovna Rada;
 - le projet de modification de la législation électorale de la Géorgie, à la demande du Président du Parlement de Géorgie ;
- a entériné le Mémorandum du Secrétariat sur la **Recommandation 2192(2020) de l'Assemblée parlementaire** intitulé "Droits et obligations des ONG qui aident les réfugiés et les migrants en Europe" ;
- a entériné la **compilation** des avis et rapports de la Commission de Venise concernant **les procédures législatives et la qualité des lois** ;

- a adopté le rapport annuel d'activités de 2020 :
- a été informé des suites données à :
 - l'avis final sur le projet révisé d'amendements à la Constitution concernant le système judiciaire de l'Albanie;
 - o l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements à la législation relative aux partis politiques en Arménie :
 - l'avis sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 03/l-174 sur le financement des entités politiques (modifiée et complétée par la loi n° 04/l-058 et la loi n° 04/l-122 et la loi n° 003/l-073 sur les élections législatives (modifiée et complétée par la loi n° 03/l-256) " du Kosovo;
 - l'avis sur la suspension du deuxième paragraphe de l'article 83 de la Constitution (inviolabilité parlementaire); l'avis sur les articles 216, 299, 301 et 314 du Code pénal; l'avis sur les modifications à la Constitution adoptés par la Grande Assemblée nationale le 21 janvier 2017 et soumises au référendum national le 16 avril 2017 et l'avis sur la mission, les compétences et le fonctionnement des formations des juges de paix statuant en matière pénale de **Turquie**;
- a été informée de l'assistance fournie par le Conseil de l'Europe, y compris la Commission de Venise, aux autorités ukrainiennes en matière de **décentralisation**;
- a décidé de suivre l'évolution de la situation concernant le projet d'amendements à la loi organique sur le Défenseur du peuple d'Arménie;
- a tenu un échange de vues avec des représentants du Comité des ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe;
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion en ligne du Conseil pour les élections démocratiques qui s'est tenue le 18 mars 2021, en particulier de l'élection de M. Oliver Kask comme Président du Conseil pour les élections démocratiques et de M. Stewart Dickson, vice-Président, tous deux pour un mandat de deux ans ;
- a été informée que la prochaine session plénière se tiendra les **2 et 3 juillet 2021** sous forme **hybride** (sur place à Venise avec participation en ligne);
- a confirmé les dates des prochaines sessions plénières comme suit :

128ème Session plénière 15-16 octobre 2021 ; 129ème Session plénière 10-11 décembre 2021.